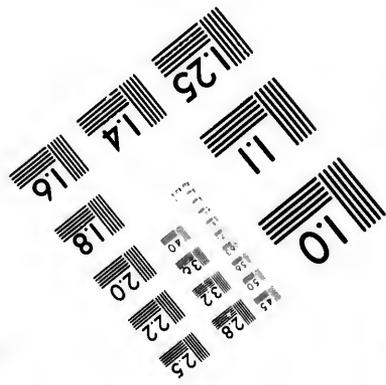
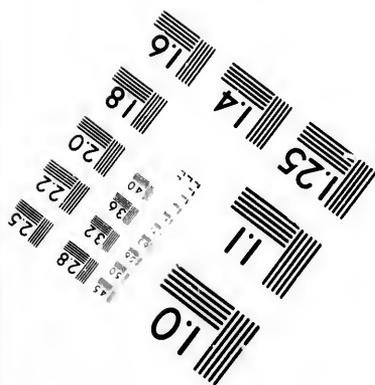
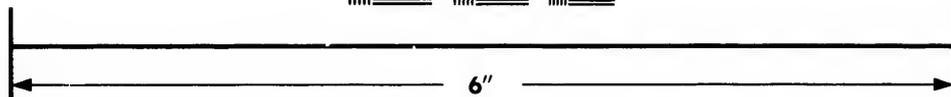
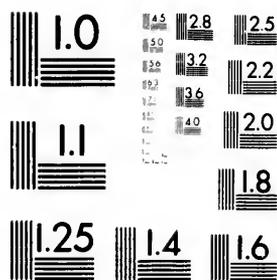
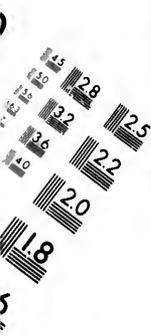


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

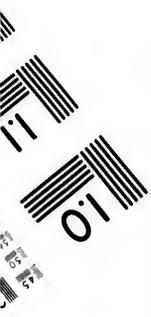


**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1981**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

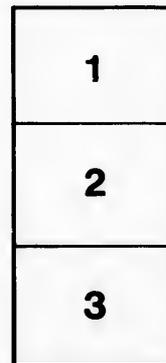
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata  
to

pelure,  
n à



32X

NATIONAL LIBRARY  
CANADA  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

---

# DOMMAGES CAUSÉS PAR LA SCIURE

2  
DANS LA RIVIÈRE OTTAWA.

---

## MEMORANDUM

\ Par ANTOINE RATTE.

(Aidé par R. J. WICKSTEED, Avoué, etc.)

---

Imprimerie du "Evening Journal," Ottawa.

L 1886 3  
Dup. 2 11. P

TD899

w6

R3

R

s  
H  
c  
e  
l  
c  
f  
s  
l  
c  
r  
d  
d  
d  
m  
r  
l  
a

M  
a  
la  
1  
fa  
y  
ol

# LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA SCIURE

DANS LA

## RIVIÈRE OTTAWA.

MEMORANDUM PAR ANTOINE RATTÉ—AIDÉ PAR R. J. WICKSTEED,  
AVOUÉ, ETC.

Ottawa, la capitale de la "Puissance du Canada," est située sur la rive méridionale de la Rivière Ottawa, ou Grande Rivière, à environ 120 milles de son enbouchure, et à la même distance à l'ouest de Montréal. La rivière est encore affectueusement connue par les habitants de la vallée d'Ottawa sous le fier nom de "la Grande Rivière." Mais ce surnom lui a été donné il y a bien des années, et l'amour est aveugle sur les fautes de ce que l'on aime, car personne, en en contemplant la surface,—ou plutôt où la surface devrait être—ne voudrait l'appeler une grande rivière, mais, au contraire, une écluse de chasse ou une queue d'eau rudement employée, tant elle est remplie des débris des moulins-à-scie des chûtes de la Chaudière. Les encyclopédies étrangères appellent cette rivière "un noble cours d'eau" et "une rivière magnifique et abondante"—mais aussi les dictionnaires étrangers et les journalistes ne se donnent pas toujours la peine de se procurer les derniers renseignements sur une rivière qui sert principalement à flotter les billots jusqu'aux moulins et les y scier pour le marché américain.

Tom Moore, le poète, écrit :

"Ottawa's tide ! This trembling moon  
Shall see us float over thy surges soon."

Mais Moore était poète, et il écrivit ces lignes vers 1806, époque à laquelle on aurait pu voir l'image du satellite se réfléchir sur la surface ondulée de l'Ottawa. En l'an de Notre Seigneur 1886, le poète aurait eu quelque peine de trouver sur la surface de la rivière une place suffisamment claire de saletés pour y trouver une réflexion aussi bonne que celle que l'on peut obtenir dans un miroir de maison de pension. "Flotter sur tes

flots" veut dire aujourd'hui, pagayer sur quelque oasis d'eau comparativement claire divisés par de hideux déserts de sciure, de rognures, de lattes et de blocs, variés par la présence à l'occasion d'un billot perdu.

Le malheureux gondolier, ou canotier, ou matelot se plonge dans cette masse en gémissant, et après quelques minutes de travail ardu et couvert de sueur, il en sort avec un bateau forcé, ou une rame brisée, et toujours de mauvaise humeur. Si l'irascible St. Pierre avait eu l'occasion de planter sa rame dans la rivière Ottawa, de mon hangard à bateaux, je suis sûr qu'il aurait appelé le feu et le soufre à descendre sur les moulins des Chaudières. Mais nous n'avons à présent personne qui fasse des miracles pour aider aux opprimés, et les saints de la terre qui se meuvent à présent sur cette rivière ne peuvent pas émouvoir les puissances supérieures par leurs malédictions et leurs prières. Les propriétaires des moulins mettent environ 1,500 votes dans l'autre plateau de la balance et les saints sont envoyés dans—leur repos éternel.

Arrivons aux chiffres : Il y a 22 ans, j'ai acheté et payé argent comptant, ma propriété actuelle, un emplacement sur la rivière, entre les rues Bolton et Cathcart joignant les propriétés de la Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa, un emplacement des plus désirables pour le terrain et pour l'eau, lorsque je l'ai acheté. Mon intention était que cette propriété me fournit, ainsi qu'à ma famille les moyens d'existence ma vie durant, et qu'à ma mort, mon commerce fut continué par ma famille et mon fils. En enlevant les moulins comme facteur dans mon calcul, j'étais correct dans mon jugement. Si la rivière fut restée dans la condition où elle était lorsque j'ai acheté, il s'en suivrait qu'avec l'augmentation de la population et le goût croissant pour les excursions sur l'eau et la navigation, j'aurais plus que doublé la valeur de ma propriété et de mon capital et je serais mort heureux sachant que ma famille était abondamment pourvue.

A l'époque du déménagement à Ottawa des employés du Service Civil, lorsque cette ville fut faite la capitale de la Puissance, on ne pouvait trouver en Amérique une plus belle étendue d'eau navigable que celle que présentait la Rivière Ottawa dans son étendue entre cette ville et Grenville, une distance d'environ soixante-cinq milles. La rivière était large, les courants peu forts, l'eau pure, le fond et les rivages sablonneux, le cours de la rivière bien éclairé, les rives boisées, aucune obstruction ou débris flottant, le paysage magnifique et la pêche excellente. Le charme particulier de tous les résidents et de tous les visiteurs d'alors la petite ville d'Ottawa, était sans contredit les promenades en bateau sur le vaste sein de la noble rivière Ottawa qui contourne autour de la ville du même nom. Chacun possédait un bateau, en tout ou en partie ; et les soirées d'été voyaient l'eau couverte de jolies embarcations remplies d'un équipage joyeux. Mais hélas ! tout fut bientôt changé.

Pour l'oeil d'un Américain, une rivière n'est créée que pour alimenter des canaux, et les rapides et les chûtes pour faire marcher des moulins. Plusieurs citoyens de la république voisine vinrent visiter les chûtes de la Chaudière ; et voilà, ils virent qu'elles étaient très bonnes—pour faire marcher des moulins-à-scie. Ces Messieurs saisirent l'occasion, devinrent citoyens Canadiens, bâtirent des moulins, achetèrent d'immenses étendues de forêts de pins pour la somme de quelques piastres, puis la course égoïste pour devenir riche commença. D'après des rapports officiels j'ai pu m'assurer que le nombre de billots de toutes espèces, sciés aux moulins des Chaudières en 1866 ne s'est monté qu'à 966,322 ; tandis qu'en 1884 ils ont atteint le chiffre énorme de 3,777,225 ou une augmentation de 2,820,903 pendant cette courte période. Et quel en est le résultat ? La navigation en bateau est presque détruite ; l'eau est gâtée et doit être filtrée avant de s'en servir pour des fins culinaires ; les bateaux à voile ne peuvent se tracer un chemin au travers des débris qui flottent des moulins ; les yatchs au vapeur gâtent leur hélice et ne peuvent se tracer une voie au travers de la croûte de sciure ; les bateaux sont chavirés par les rames qui s'encombrent dans les blocs ; les rames se brisent ; des personnes se sont noyées pour avoir pris par erreur, la sciure pour la terre ferme, et bien d'autres tombent dans l'eau pour en être repêchés avec difficulté. Mon hangar à bateaux s'enfonça par le poids de la sciure empaquetée entre ses palettes ; le plancher sera bientôt sous l'eau. Le lit de la rivière s'élève rapidement par l'énorme quantité de sciure arrachée du produit de nos forêts canadiennes par la prodigue dent de scie américaine. Le Dimanche est actuellement le seul jour où un bateau ait la chance de se mouvoir. Et pourquoi ? Parce que les avars propriétaires des moulins à scie sont obligés, sans doute à regret, de respecter les obligations du Dimanche chrétien.

Laissez-moi vous montrer quelles sont mes pertes personnelles causées par ce monopole des bois de sciage, et les privilèges injustifiables conférés aux propriétaires des moulins. Parce qu'il faut comprendre que le Gouvernement a spécialement fait un exemption pour la Rivière Ottawa pour une distance de deux milles de et en aval des chûtes de la Chaudière de l'opération de l'Acte de Protection "des rivières et des cours d'eau," lequel acte défend d'y jeter les rebuts des moulins, etc. En l'année 1867, je gagnais deux mille piastres comme batelier et gardien du hangar à bateaux. Entre les années 1874-78, je gagnais mille piastres. Depuis 1879 jusqu'à présent je n'ai gagné que cinq cents piastres par an, et encore avec un meilleur assortiment de bateaux, et un hangar à bateaux plus vaste et mieux conditionné. En 1870 j'ai déposé dans la banque d'Ontario trois mille et quatre cents piastres—que j'ai perdues—et je suis en dette au montant de quatre cents piastres.

Si les propriétaires de moulins sont déterminés à exiger un

privilège du Gouvernement en retour de ce qu'ils conduisent leurs hordes d'ouvriers aux élections pour soutenir un ministère qui remplit leurs bourses, il faut que je me retire des affaires et que je demande à ces Messieurs d'acheter mes droits et mes titres et de me récompenser de mes pertes, etc.

S'ils veulent régler sur cette base, mes demandent sont comme suit :

Pour immeubles - - - - -	\$50,000
Pour le hangar à bateaux et les bateaux	5,000
Domages de 1874 à 1878 - - - -	5,000
Domages de 1879 à 1885 - - - -	10,500
Argent retiré de la banque d'Ontario et dépensé - - - - -	3,400
Dettes à ce jour - - - - -	400
	<hr/>
Total - - - - -	\$74,300

Pour ce montant je consens à m'engager de me retirer du commerce de batelier sous toutes ses formes, et je considère les propriétaires de moulins inoffensifs à l'avenir.

Si les fabricants de sciure rsnient mes droits justes et raisonnables pour compensation, il me faut poursuivre devant les cours pour dommages. Tout pauvre que je suis on ne me détournera de suivre cette marche, ni par la crainte des frais, ni par la connaissance que je fais opposition à des hommes riches dont les intérêts sont égoïstes et dont le pouvoir sur nos législateurs est bien grand.

Les raisons alléguées par les fabricants de sciure pour perpétuer les dommages qu'elle cause sont, principalement, les suivantes :—

Les moulins à scie ont bâti Ottawa, et fournissent la nourriture et le vêtement à la population ; les débris de quatre millions de billots ne sont rien quand on les jette dans un cours d'eau si rapide et si grand ; d'autres rivières dans notre pays et dans les pays étrangers sont traitées de la même manière : les frais que nécessiteraient les changements dans les moulins pour transporter la sciure avant qu'elle atteigne l'eau serait si énormes qu'ils empêchent qu'on les adopte. Il faudrait virtuellement rebâtir les moulins.

A ces allégations je puis répondre facilement et en peu de mots par des extraits du rapport (en date de février 1873) des Commissaires nommés d'après la recommandation faite par le Comité du Parlement sur les banques et le commerce, de faire des recherches et de rapporter à l'égard des obstacles sur les cours d'eau et les rivières navigables, par des planches, des débris, de la sciure et d'autres rebuts des moulins à scie. Ces Commissaires étaient l'Honorable H. H. Killaly, ingénieur distingué, de Toronto ; M. R. W. Shepherd, de Montréal, et M. John Mather, de Chelsea. Ces Messieurs ont fait leur œuvre à fond par un examen personnel et par des sondages, ayant égard

aux opinions et aux vues de ces personnes qui maintiennent que la décharge de la sciure dans les rivières n'est pas dérivementale à la navigation et ne doit pas être défendue, et l'évidence produite pour montrer le contraire, c'est-à-dire que la sciure est nuisible.

Par rapport à l'énoncé que si l'on mettait en force un acte qui pourvoirait à ce que la sciure de bois fut gardée hors de la Rivière Ottawa, cela obligerait les propriétaires des moulins des Chaudières à les fermer et à s'établir ailleurs, les Commissaires remarquent : "Vu le peu de dépense nécessaire pour amasser la sciure, et l'enlever des moulins comme nous l'avons observé où cela se pratique, quoique avec des moyens insuffisants et très-peu complets, en comparaison de ce que l'on pouvait imaginer, nous pensons que la mise en force d'une loi, n'enlèverait aux propriétaires qu'un faible pourcentage de leurs profits.

Nous croyons que, si, sur plus amples renseignements que ceux qui ont été obtenus jusqu'ici quant aux effets préjudiciables de la sciure de bois sur la navigation, la Législature faisait une loi défendant en aucun cas de jeter cette sciure dans les rivières, les plus forts capitalistes (à la chute de la Chaudière) auraient bientôt trouvé d'autres moyens pour s'en débarrasser que de fermer leurs moulins et d'aller s'établir ailleurs."

A la fin de leur rapport, ils écrivent :

"On remarquera que les vues et les opinions présentées dans ce rapport, de tous ceux qui soutiennent que la décharge de la sciure seule ne peut pas gêner et ne gêne point la navigation, sont spécialement restreintes au chenal de la rivière ; parce que, par exemple, s'il est laissé dans le chenal une profondeur d'eau suffisante au passage des bateaux depuis les chaudières jusqu'au St. Laurent, la navigation de la rivière n'est pas gênée. Ils admettent tous, et avec raison, que la sciure s'amasse en premier lieu dans les baies tranquilles et les remous qui se trouvent généralement le long de la rivière (endroits qui, à mesure que la région se développe et que le commerce progresse seront les plus favorables pour les quais, etc., dont le besoin pourra, de temps en temps, se faire sentir,) et qu'à mesure qu'ils se remplissent, le courant dont la force se trouve augmentée par la contraction de la rivière (aujourd'hui au taux d'environ huit millions de pieds cubes de sciure seulement par année, indépendamment des dosses, etc., etc.) jusqu'à ce qu'elle se dépose finalement, personne ne sait où.

"Dans l'intérêt de la cité d'Ottawa, il est de la plus haute importance qu'on empêche les bords de la rivière situés près de la ville de se remplir de dépôt de sciure. En laissant de côté les considérations qu'on pourrait faire sur la probabilité de l'ouverture d'une communication directe par eau sur l'Ottawa, entre les villes de Québec, de Montréal et d'Ottawa jusqu'au Grand-Ouest, il est certain qu'une énorme augmentation dans

le commerce de cette ville et de la rivière doit marcher de front avec la prospérité sans cesse croissante du pays, et que chaque partie dans le voisinage de la cité doit acquérir tous les jours une valeur nouvelle, parce que toutes seront nécessaires aux chantiers de navires, pour construire et réparer des cales, quais, débarcadères, etc."

La teneur entière de ce rapport s'oppose aux prétentions des propriétaires de moulins, et les conclusions en sont prophétiques.

Il faut se rappeler aussi que ce rapport fut écrit au commencement de l'année 1873, et que les maux découverts alors et sur lesquels on a fait des commentaires si sévères, ont quadruplé, comme je l'ai montré ailleurs.

Il y a un autre point sur lequel la Commission n'a pas touché directement, c'est : l'énorme dépense qu'encourrait le pays pour défaire l'œuvre des propriétaires de moulins si on leur permet de faire davantage ce qu'ils veulent. Le Chenal de l'Ottawa devra être nettoyé et approfondi. Comment cela se fera-t-il ? On ne pourra le faire avec des dragues, car la sciure est si légère qu'on ne peut la ramasser comme la boue ou le gravier. Il faudra renfermer le *chenal*, dans toute sa longueur, dans des batardeaux, et les déblais et la sciure enlevés à la pelle et à la brouette. Ce sera un ouvrage si énorme, quand à l'étendue et aux frais, qu'il rapetissera les projets de M. F. de Lesseps à Suez et à Panama. Est-ce que cette ville et le pays en général sont prêts à payer autant un sifflet, c'est-à-dire pour le bon vouloir des propriétaires de moulins-à-eau ? Nous ne le croyons pas, même quoiqu'on entende le sifflet siffler toujours l'air favori du parti au pouvoir, au premier ordre de ce parti.

Il y a une autre raison pour laquelle nous devons conserver pure de toute souillure notre rivière, noble de sa nature. C'est la raison esthétique. Sir Charles Lyell écrit que : " Pour le poète, les rivières ont toujours été pleines de vitalité et de beauté ; pour le moraliste, des moniteurs silencieux ; et pour l'humanité, des instruments de confort et de civilisation." Et Sir Humphrey dit : " A mon idée, une rivière pleine et limpide est l'objet le plus poétique de la nature." En Angleterre et aux Etats-Unis, les eaux intérieures et même celles des côtes sont protégées de toute souillure par des lois sévères. Pourquoi, au Canada, aurions-nous moins l'amour de Dieu que les habitants de la Chine et de l'Egypte ; tout païens qu'ils sont, leurs rivières sont sacrées, et ils reconnaissent ainsi les bienfaits qu'elles répandent. Nous oublions que " tous ne sont que des parties d'un tout immense " et que " les diverses productions de la nature n'ont pas été faites pour que nous les foulions." Mais la nature se vengera certainement de notre égoïsme et de notre traitement mercenaire de ses œuvres les plus nobles. " L'homme, avec sa hache, marque la ruine sur la terre " en coupant nos forêts d'une manière prodigieuse.

"Strange that where nature loved to trace,  
As if for gods a dwelling-place,  
And every charm and grace hath mixed  
Within the Paradise she fixed,  
There man, enamoured of distress,  
Should mar it into wilderness."

Une heureuse sensibilité aux beautés de la nature devrait être entretenue dans nos citoyens par leurs gouverneurs. Elle les lie à contempler le Créateur dans ses œuvres merveilleuses ; elle purifie et harmonise l'âme et la prépare à une discipline intellectuelle et morale.

Washington. Irving dit ce qui suit : " Je pense que c'est un avantage incalculable d'être né et élevé dans le voisinage de quelque grand et noble objet de la nature,—un lac, une rivière, ou une montagne. Nous en faisons un ami, d'une certaine manière nous nous allions avec cet objet pour toute la vie. Il demeure un objet de notre orgueil et de notre affection, un point de ralliement pour nous rappeler le foyer domestique après nos courses errantes." Et pourquoi nous priverions-nous de ce sentiment d'orgueil dans ce qu'une nature généreuse nous a donné ? Périssent l'argent gagné à un tel sacrifice ! Honte aux hommes qui agissent ainsi ! Josèphe mentionne une rivière de la Palestine, qui, par respect pour le Sabbat, se repose tous les septièmes jours ! Notre rivière se repose tous les jours, ne faisant point l'œuvre pour laquelle elle a été créée, car, selon Lyell, c'est-à-dire : " Agissant comme irrigateur de la surface de la terre, ajoutant, tout à la fois, à la beauté du paysage et à la fertilité du sol ; transportant au loin les impuretés et formant un moyen profitable de communication avec l'intérieur d'un continent."

Je plaide encore demandant justice pour moi-même et pour la rivière qui me doit mon support et qui me le donnerait si ce n'était par force majeure sous la forme d'un Ordre-en-Conseil. Je termine avec les paroles du poète Waller :—

"Of famous cities we the founders know ;  
But rivers, old as the seas to which they go,  
Are nature's bounty ; 'tis of more renown  
To make a river than to build a town."

OTTAWA, Novembre, 1886.

ANTOINE RATTÉ.

